juristudiant
forum des étudiants en droit

société en formation et société créée de fait

Par **platon**, le **26/11/2005** à **15:18**

l'article 1843 prévoit une responsabilité solidaire pour les sociétés commerciales en formation. quel est dans ce cas l'interet pour le créancier de démontrer l'existance d'une société créée de fait?

Par **cirdess**, le **26/11/2005** à **19:30**

Le créancier peut espérer une participation aux bénéfices s'il a participer d'une manière où d'une autre à la gestion de la société créée de fait.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés